GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
•
467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 3 août 2015

FOFACK Éric Wilson, *Les enfants victimes des conflits armés : pratiques et lutte en Afrique*, Note d'Analyse du GRIP, 3 août 2015, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/1788

NOTE D'ANALYSE

LES ENFANTS VICTIMES DES CONFLITS ARMÉS : pratiques et lutte en Afrique

Par **Éric Wilson Fofack**

3 août 2015

Résumé

La situation des enfants victimes des conflits armés est au centre des préoccupations de la communauté mondiale depuis plus de trois décennies. Seulement, le constat qui s'y dégage est que malgré les moyens déployés, le problème reste préoccupant à divers endroits du globe. En Afrique particulièrement, la montée en puissance des groupes armés terroristes crée une atmosphère d'insécurité généralisée pour les enfants qui sont enrôlés comme enfants soldats ou victimes de nombreux autres sévices. Face à ce fléau, les moyens de lutte déployés par l'Union africaine et les institutions sous régionales d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale – les plus touchées sur le continent – suscitent la réflexion.

Abstract

Children victims of armed conflicts: practices and struggle in Africa

The issue of children victims of armed conflicts has been at the center of the international community concerns, for more than three decades. Yet, the report shows that despite the resources gathered, the problem remains alarming. In Africa especially, the rising power of terrorist armed groups creates an overall atmosphere of insecurity for children who are enrolled as soldiers or are victims of many other abuses. Considering that, the means for a struggle defined by the African Union and the sub-regional institutes of Central and Western Africa – the most vulnerable parts of the continent – arouses thoughts.

Introduction

Dans de nombreux pays, le déficit de gouvernance politique, économique et sociale a favorisé l'émergence des guerres, animées par des groupes armés dont certains sont des succursales de véritables multinationales terroristes[1]. Ces multinationales du crime y sèment insécurité, mort et désolation à travers des attentats, des attaques contre les positions des armées nationales et des enlèvements d'enfants à des fins diverses, notamment de combats. Ceux-ci sont appelés « enfants soldats »[2].

Ces trois dernières années, l'évolution de la situation des enfants victimes des conflits armés dans le monde demeure préoccupante. Dans certains cas, elle semble même se détériorer davantage. Dans de nombreux pays et principalement en Afrique, des milliers d'enfants ont cessé d'être des écoliers pour devenir des soldats. Ils ont remplacé le cartable, le stylo et le cahier par une arme. Face à cela, l'Organisation des Nations unies (ONU), à travers ses structures spécialisées dont l'UNICEF, a déployé d'énormes moyens de lutte. Aux efforts onusiens s'ajoutent ceux des organisations des sociétés civiles (OSC) et des organisations non gouvernementales internationales telles que *Human Rights Watch* (HRW), *Amnesty international, Save the Children,* etc. Seulement, la persistance du phénomène des enfants soldats amène à s'interroger sur les pratiques, la nature des groupes armés recruteurs, l'ampleur du problème en Afrique et les moyens déployés aussi bien par l'Union africaine que par les organisations sous régionales d'Afrique centrale et de l'Ouest. La focalisation sur ces deux sous-régions, loin d'être discriminatoire, tient de ce qu'elles présentent le plus grand nombre de situations conflictuelles, dont les effets sont dévastateurs du point de vue des droits et de la protection des enfants.

1. Les « multinationales terroristes » sont des groupes extrémistes dont le champ d'opérationnalité dépasse les frontières de son territoire ou pays originel, pour toucher non seulement les pays limitrophes à travers des succursales locales, mais aussi de vastes régions du continent. C'est le cas notamment de Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et du groupe terroriste Boko Haram, qui opère simultanément au Nigeria où il est né et dans les autres pays de la sous-région, à l'instar du Cameroun, du Tchad et du Niger.
2. Les ONG et les institutions onusiennes, dont notamment l'UNICEF, définissent l'enfant soldat comme « *Une personne, garçon ou fille, âgée de moins de 18 ans, membre d'une armée gouvernementale ou d'un groupe armé, quel que soit son rôle, ou accompagnant de tels groupes, autrement qu'en tant que simple membre de la famille, ainsi que les filles recrutées à des fins sexuelles ou pour mariages forcés* ». La convention des Nations unies du 20 décembre 1989, relative aux droits de l'enfant, déclare en son article premier qu' « *Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* ». Cependant, cette même convention en son article 38 interdit le recrutement des jeunes de moins de 15 ans dans les forces armées. On peut donc en déduire, selon les Nations unies, qu'un enfant soldat est tout être humain âgé de moins de 18 ans qui sert dans une armée régulière ou non, quelle que soit sa capacité d'action. Ces différentes définitions de l'enfant soldat sont la preuve de la complexité du phénomène.

1. Un contexte mondial préoccupant depuis 2013

Depuis 2013[3], l'ONU a constaté une explosion des cas de meurtres et d'atteinte à l'intégrité physique d'enfants dans plusieurs pays, dont l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie, et le Nigeria[4]. C'est pourquoi, par la résolution S/2014/2143 du 7 mars 2014 notamment, les Nations unies ont entériné la nouvelle campagne mondiale lancée le 6 mars 2014. Baptisée « Des enfants, pas des soldats », elle a pour objectif de mettre un terme, d'ici à la fin de 2016, au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats.

Les enfants victimes des conflits armés se comptent par milliers et sont recensés dans plusieurs champs conflictuels à travers le monde. En **République centrafricaine** (RCA), du fait des multiples crises que le pays connait depuis 2012, plus de 15 000 enfants ont déjà été enrôlés dans les rangs des ex-Séléka[5] et des Anti-Balaka[6]. Il s'agit là d'une estimation basse, à savoir les seuls cas portés à l'attention des organismes de protection des droits des enfants. De même, n'ayant pas pu se déplacer dans tout le pays en raison de l'insécurité, l'ONU a eu du mal à surveiller et à constater de nombreux cas de violations graves commises sur la personne des enfants et en rendre compte.

En **Afghanistan**, au moins 3 210 enfants ont été tués depuis 2012 et plus de 15 000 autres blessés, dans pas moins de 1 412 faits avérés, soit une augmentation de près de 47 % par rapport à la fin de l'année 2012.

Depuis la chute de Saddam Hussein, en 2003, l'**Irak** n'a jamais connu la paix et les enfants figurent parmi les principales victimes de la guerre qui s'est installée dans le pays. Entre 2013 et 2014 seulement, le bilan officiel de ce conflit affiche plus de 583 enfants tués et plus de 3 027 blessés.

Sur le continent africain, la situation semble même s'aggraver ces dernières années, avec la montée en puissance du terrorisme. Au **Nigeria** par exemple, des mineurs sont recrutés ou enrôlés de force par centaines dans les rangs du groupe terroriste Boko Haram.

Au-delà de la vie des enfants, mise en péril du fait de leur participation aux diverses situations de guerre, ils sont également victimes de toutes sortes de violations de leurs droits les plus élémentaires. Leur éducation et leur santé sont mises en danger. Les écoles sont de plus en plus la cible d'attaques graves : elles sont brûlées, détruites, prises au cœur de tirs croisés au mépris du droit international humanitaire qui énonce clairement

3. Voir Éric Wilson Fofack, « Les enfants victimes des conflits armés dans le monde : Permanence et mutation d'une préoccupation mondiale », Note d'Analyse du GRIP, 21 août 2013, Bruxelles.
4. Rapport S/2014/339 du Secrétaire général des Nations unies sur le sort des enfants victimes des conflits armés, 15 mai 2014.
5. La Séléka (alliance ou coalition en sango) est un groupe armé issu du rassemblement de trois partis politiques et de nombreux groupuscules rebelles. Ce groupe formé en décembre 2012 est parvenu à renverser le régime du président François Bozizé le 24 mars 2013. Son leader, Michel Djotodia, s'est auto proclamé Président de la République. Malgré sa dissolution officielle le 13 septembre 2013, ses éléments continuent à semer la terreur et la désolation dans le pays.
6. Milices d'auto-défense formées par des paysans pour lutter contre les coupeurs de route, cette coalition constituée essentiellement de miliciens chrétiens, a ensuite pris les armes en 2013 contre la Séléka, majoritairement composée de musulmans. Le terme Anti-Balaka proviendrait des gris-gris appelés « anti-balles AK », qui protégeraient ses porteurs contre les balles de Kalachnikov (AK), c'est-à-dire contre les hommes armés de la Séléka.

que les écoles ne peuvent pas être des objectifs militaires. La situation des hôpitaux et des centres de santé n'est pas reluisante non plus. Au **Mali** comme au Nigeria[7] notamment, les enfants vivent cette tragique réalité depuis trois ans. Les bombardements et attaques aveugles[8] privent toute une génération de son droit à l'éducation. S'agissant des cas de la **Syrie**, du Nigeria et du **Soudan du Sud** par exemple, plus de 10 000 écoles ont été détruites et de ce fait, plus de huit millions d'enfants ne sont plus scolarisés. Il convient de relever qu'il ne s'agit là que de quelques cas pris à titre illustratif. La réalité mondiale est plus terrifiante encore.

2. Un phénomène alimenté par la prolifération des groupes armés

2.1. Les groupes armés transrégionaux, racine nourricière du phénomène des enfants soldats

Avec la fin de la Guerre froide au début de la décennie 1990, les tactiques de guerre ont connu une profonde mutation. Les civils et surtout les enfants sont devenus les cibles de la violence et les victimes des sévices les plus atroces. C'est la conséquence du changement de tactique par les groupes armés, qui désormais cherchent à amener le combat plus immédiatement, plus systématiquement et plus massivement au cœur de la population civile et dans la vie de millions d'enfants. Ces derniers ne sont plus seulement des victimes, mais aussi des acteurs[9]. Cela rend les conflits armés encore plus difficiles à cerner et à définir. L'*International Peace Research Institute* de Stockholm avait indiqué dans un rapport en 2009 que les conflits en Afrique avaient tendance à aller vers une « *fragmentation encore plus marquée de la violence* »[10]. Laquelle s'est accompagnée d'une diversification et multiplication des groupes armés[11] et d'une érosion des frontières entre les différentes formes de violence[12].

En Afrique centrale et occidentale, ce constat s'est vérifié avec l'émergence des groupes armés terroristes transrégionaux[13]. Cette multiplication des groupes armés non étatiques aux allures de multinationales et l'utilisation de formes non traditionnelles de combat

7. Ailleurs dans le monde les États comme la Syrie, la Palestine, l'Irak, l'Inde, l'Ukraine, etc. sont aussi concernés.
8. Dénoncés à l'unanimité du Conseil de sécurité par la résolution 2139.
9. Attention : enfants soldats, dossier pédagogique, Amnesty international, 2012, Bruxelles.
10. Les enfants et les conflits dans un monde en mutation, Examen stratégique décennal de l'Étude Machel, UNICEF, New York, avril 2009, p.9.
11. Sur la liste des 59 groupes armés annexée au rapport S/2014/339 du 15 mai 2014, 30 se trouvent sur le sol africain. Soit plus de la moitié, preuve que l'Afrique semble être un terreau fertile pour les groupes armés. Aussi, 7 des 14 pays cités dans le rapport se trouvent en Afrique.
12. Les enfants et les conflits dans un monde en mutation, UNICEF, p. 10.
13. Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) dans les pays du Maghreb, à travers ses succursales maliennes que sont Ansar Eddine, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO); Boko Haram au Nigeria, au Cameroun, au Niger et au Tchad ; la Séléka et les Anti-balaka en RCA, la *Lord Resistance Army* (LRA) en Ouganda, en RDC et en RCA ; etc.

ajoute à la difficulté de quantifier l'impact de la guerre sur les enfants.
Ce sont des groupes qui portent des étiquettes diverses et variables. Celles-ci vont d'insurgés et de mouvements de résistance à séparatistes, forces d'opposition, milices et rebelles. Bien plus, certaines des factions sont identitaires notamment tribales ou religieuses.

Qu'ils soient d'Afrique centrale ou occidentale, le lien commun entre ces groupes armés est leur persistance dans le recrutement et l'utilisation d'enfants dans leurs rangs à des fins diverses, surtout de combat, malgré les efforts de lutte déployés par l'ensemble de la communauté internationale.

Le caractère très meurtrier et prolongé des guerres modernes est tel que les groupes armés sont très souvent à court de ressources humaines. Ceux-ci sont donc obligés de recourir aux enfants, qu'ils enrôlent de force pour renforcer leurs effectifs. C'est le cas dans les longues et interminables guerres du Congo, de la République centrafricaine, de l'Afghanistan ou de l'Irak. La nature des enfants est l'un des facteurs de leur recrutement au sein des groupes armés. Ils sont impressionnables et surtout susceptibles d'être modelés en outils de guerre impitoyable et dociles.

Du fait de la pauvreté extrême de certaines populations, « *certains mineurs sont contraints par la force de prendre les armes, d'autres en échange de petites sommes d'argent, ou bien tout simplement pour être nourris et vêtus* »[14]. D'autres pensent s'engager dans ces groupes armés pour défendre leurs proches ou pour protéger leur communauté et leur famille, ce qui n'est en fin de compte qu'un leurre. Dans certaines circonstances aussi, l'enrôlement des enfants dans les groupes armés tient du désir de ces groupes d'exercer un contrôle total sur les populations civiles, cela à travers des actes de terreurs afin d'empêcher toute révolte de ces dernières.

Il est tout aussi utile de relever que pour certains experts et leaders militaires[15], les enfants représentent un sérieux obstacle dans la recherche de l'efficacité et du point de vue du rendement. Ils ralentiraient les troupes en mouvement, au-delà du fait qu'ils seraient moins prudents durant les hostilités. Pour d'autres encore, l'intérêt pour les groupes armés d'avoir des enfants dans leurs rangs est assez particulier. Les enfants couteraient moins cher que les soldats adultes, ils mangeraient moins, leur solde serait minime et sur ce plan, ils seraient moins exigeants. Les enfants seraient également recherchés parce qu'ils seraient plus faciles à motiver, à manipuler, à intimider et moins enclins à déserter. Bien plus, ils seraient très faciles à recruter ou à enlever. Seulement, une fois recrutés, le traitement qui leur est réservé dans ces groupes armés est assez particulier. Il est fait de sévices de tous genres, de terreur et d'horreur. Il s'agit là d'un ensemble d'ingrédients destinés à les déshumaniser et à en faire de véritables machines à tuer.

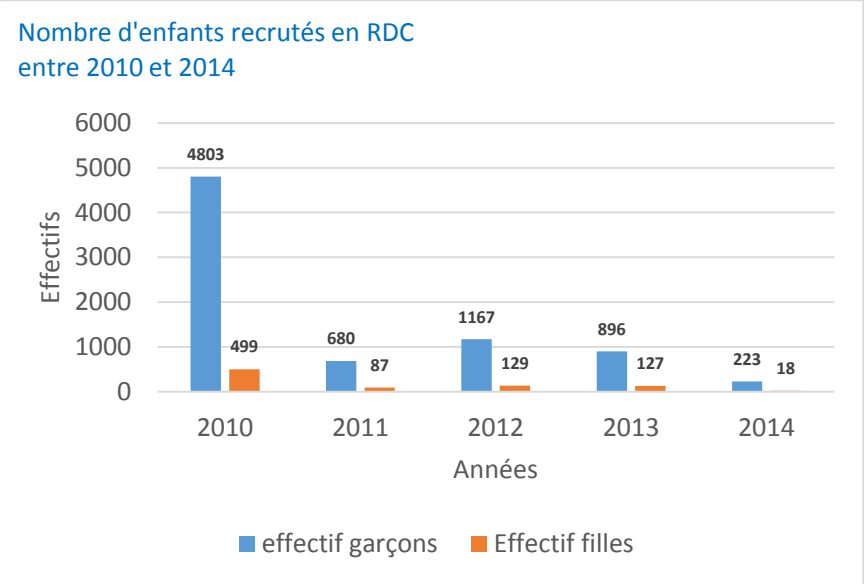
14. Bineta Diagne, « En Afrique, le phénomène des enfants soldats reste une préoccupation », *RFI*, 12 février 2015.

15. Parmi lesquels, le lieutenant-colonel Tchoya Duc, Officier supérieur de la marine camerounaise ; Institut des relations internationales (IRIC), Yaoundé, 12 juin 2015.

2.2. Quelques cas d'enfants à l'épreuve des conflits armés en Afrique centrale et occidentale

Les sous-régions d'Afrique centrale et occidentale présentent, depuis 2010, une situation particulièrement préoccupante, du fait qu'elles enregistrent le taux le plus élevé d'enrôlement d'enfants dans des groupes armés.

2.2.1. En République démocratique du Congo (RDC)



Source : Synthèse du rapport S/2014/453, du 30 juin 2014, sur le sort des enfants en temps de conflit armé en RDC.

Entre 2010 et 2014, l'ONU a recensé 8 629 cas de recrutement d'enfants[16] originaires non seulement de la RDC, mais aussi du Rwanda, du Soudan du Sud, de l'Ouganda et de la RCA. « *Environ un tiers des enfants concernés étaient âgés de moins de 15 ans. Ils ont déclaré avoir été utilisés comme combattants, escortes, cuisiniers, porteurs, gardes et esclaves sexuels. Certains (…) ont expliqué qu'ils devaient transporter et enterrer les corps d'adultes et d'enfants morts au combat. 32 % des filles recrutées ont indiqué avoir été violées et subi d'autres sévices sexuels* »[17].

Si le schéma ci-dessus laisse observer un phénomène en nette diminution en RDC, il n'en demeure pas moins vrai que la situation reste préoccupante. Bien plus, ce schéma ne révèle que les cas portés à l'attention de l'ONU. Les faits de recrutement d'enfants sont aussi reconnus aux troupes gouvernementales, notamment les Forces armées de République démocratique du Congo (FARDC). De 2012 à 2014, les FARDC ont mené des campagnes de recrutement au cours desquelles des centaines d'enfants ont été enrôlés « par erreur », puis relâchés à l'initiative des Forces armées, en collaboration avec l'ONU. Cette erreur est la conséquence de l'absence des procédures efficaces de vérification de l'âge et l'utilisation de fausses pièces d'identité. À cela s'ajoutent les lacunes du système d'enregistrement des naissances. La RDC n'est pas le seul champ conflictuel d'Afrique centrale qui donne à voir des cas de violation massive des droits des enfants. D'autres cas existent…

2.2.2. Les enfants de la Centrafrique dans l'étau de l'ex-Séléka et des Anti-balaka

En République centrafricaine, les enfants ont toujours figuré parmi les principales victimes des différentes guerres que ce pays connait depuis la fin des années 1960. Cependant,

16. Voir Rapport S/2014/453 du 30 juin 2014, para. 21. Pour la même période, les partenaires de l'UNICEF – notamment les ONG et les organisations de la société civile – ont déclaré avoir fourni des services à 16 560 enfants associés aux groupes ou forces armés, ce qui porte à croire que le phénomène passe largement inaperçu.

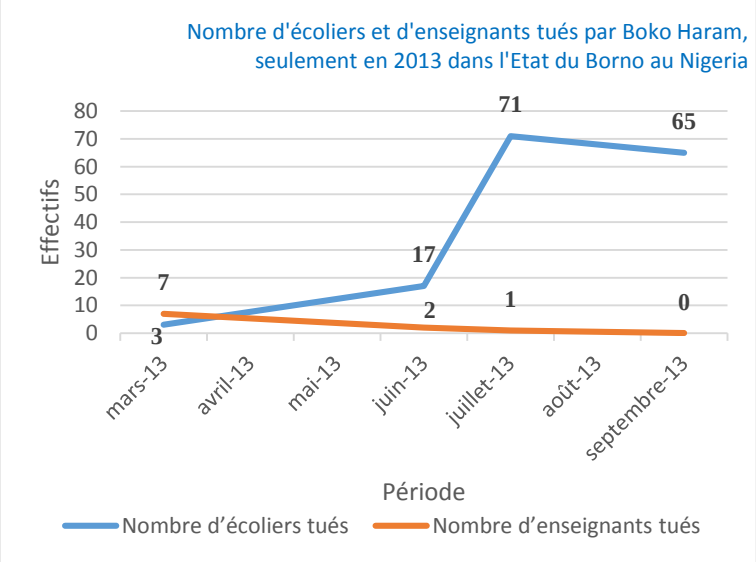
17. *Ibid*, para. 22.

la dernière crise qui secoue le pays depuis 2012 est venue aggraver leur sort, dans ce pays qui figure parmi les plus pauvres de la planète. Au sein de la coalition Séléka qui a conduit Michel Djotodia au pouvoir en mars 2013, l'on dénombrait déjà plusieurs centaines d'enfants enrôlés.

À cause de difficultés pour se déplacer dans tout le pays, l'ONU a eu du mal à surveiller, à constater et à rendre compte des nombreuses violations graves commises sur la personne des enfants. Néanmoins, il est avéré que les deux principales factions engagées dans la crise ont systématiquement recruté et utilisé des enfants à des fins de guerre. L'ONU signale à titre illustratif, l'enrôlement de plus de 188 enfants dont 171 garçons et 17 filles par les deux principales factions opposées, notamment les ex-Séléka et les Anti-balaka. Ce même rapport révèle que du fait de la montée de l'insécurité, plusieurs milliers d'enfants auraient été enrôlés ou réenrôlés par les groupes armés[18]. Selon l'ONG *Save the Children,* l'on a pu dénombrer plus de 10 000 enfants soldats entre 2012 et 2015. Ce chiffre aurait été multiplié au moins par quatre depuis le déclenchement de la crise en RCA. « *Certains mineurs ont été contraints par la force de prendre les armes, d'autres en échange de petites sommes d'argent, ou bien tout simplement pour être nourris et vêtus* »[19]. Aussi, selon plusieurs témoignages de jeunes soldats recueillis par l'ONG *Save the Children*, « *certains ont été enrôlés pour protéger leur famille ou leur proche* »[20].

2.2.3. Au Mali et au Nigeria : des pratiques de plus en plus abjectes

Au Nigeria, l'on assiste depuis 2009 à l'émergence d'un nouveau champ de recrutement massif des enfants à des fins de guerre. En effet, le groupe *Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad*[21], crée en 2002 à Maiduguri, capitale de l'État du Borno dans le nord-est du pays et plus connu sous le nom de *Boko Haram*[22], s'est donné pour objectif de renverser le gouvernement et d'établir un État islamique régi par la charia. Pour y parvenir, il a procédé à des recrutements massifs[23] d'enfants, afin de mener des attaques ciblées contre la police, les autorités religieuses, les hommes politiques et les institutions publiques et internationales au Nigeria.

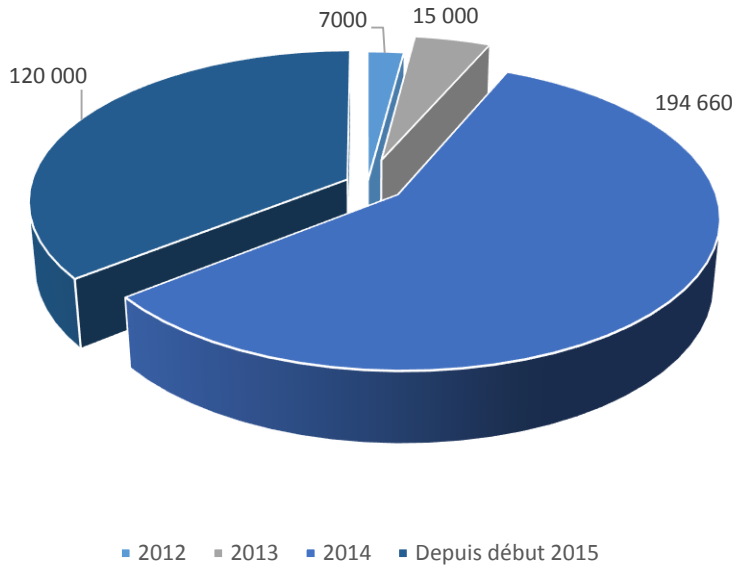


Source : Synthèse documentaire

18. Voir Rapport S/2014/339, para.38.
19. Gabriel Galwak, « RCA : entre 6 000 et 10 000 enfants soldats dans les groupes armés », 19 décembre 2014.
20. *Ibid.*
21. *Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad* signifie en arabe « Groupe sunnite pour la prédication et le djihad ».
22. Boko Haram, en haoussa, l'une des langues parlées au Nigeria, signifie « L'éducation occidentale est un péché ».
23. Les recrutements d'enfants se font aussi bien au nord-est du Nigeria qu'à l'extrême nord du Cameroun.

Depuis 2014, les actes terroristes de Boko Haram ne se limitent plus seulement au Nigeria mais s'étendent jusqu'au Cameroun, au Niger et au Tchad. Au sujet des exactions du groupe au Nigeria, le rapport du Secrétaire général de l'ONU, publié le 15 mai 2014, est assez détaillé et renseigne davantage sur les pratiques de ce groupe terroriste qui attaque sans discernements enfants et adultes depuis sa création. Il enrôlerait des enfants âgés d'à peine 12 ans, qui seraient ensuite utilisés pour collecter des renseignements, suivre les déplacements des forces de sécurité, transporter des armes à feu et participer à des attaques, y compris incendier des écoles et des églises. Aussi, l'on note un acharnement particulier de Boko Haram sur les écoles à travers des enlèvements répétés. L'enlèvement de 276 écolières à Chibok, dans l'État de Borno, en avril 2014, a constitué l'attaque de ce genre la plus importante attribuée à ce groupe. Sur les 276 filles enlevées, 57 ont réussi à s'échapper. Le 25 février 2014, 59 élèves du collège de Buni Yadi, un établissement secondaire de l'État de Yobe, dans le nord-est du Nigeria, auraient été abattus, certains **brûlés vifs. Selon L'ONU, 314 élèves auraient** été tués dans leurs écoles par Boko Haram entre janvier 2012 et décembre 2014.

Nombre d'enfants obligés de quitter l'école au Nigeria suites aux exactions de Boko Haram depuis 2012



Source : Synthèse documentaire

Au chapitre de l'enrôlement des enfants dans les groupes armés, le bilan est tout aussi inquiétant. 40 % des 60 000 combattants de Boko Haram seraient des enfants[24] ; ce qui correspond à 24 000 enfants soldats recrutés à ce jour. Les 10 000 combattants de la *Civilian Joint Task Force*[25] et des milices de défense seraient eux constitués à 25 % d'enfants, parmi lesquels des filles âgées de dix à quinze ans[26]. Dans les rangs de Boko Haram, certaines de ces filles sont utilisées pour entrer dans des villes contrôlées par le gouvernement et y faire sauter des explosifs. Il s'agit là d'une tactique nouvelle, adoptée par ce groupe terroriste pour déjouer le dispositif sécuritaire déployé par les forces de sécurité nigérianes. Le 10 janvier 2015 notamment, une jeune fille de dix ans a fait exploser une bombe cachée sous son voile dans un marché de Maiduguri, provoquant ainsi la mort de vingt personnes. Le rapt le plus impressionnant à ce jour au Nigeria est celui de 276 lycéennes de Chibok. Selon la coordinatrice humanitaire de l'ONU au

24. Rapport de l'Assemblée générale de l'ONU à partir des constatations de la *Society for Threatened Peoples*. A/HRC/28/NGO/63, 20 février 2015.

25. Groupe constitué de civils, organisé pour pallier aux insuffisances tactiques et stratégiques des forces gouvernementales dans la protection des villages et des villes du Nord-est du Nigeria contre les attaques de Boko Haram.

26. *Ibid.*

Cameroun, 1 500 enfants ont été enlevés et enrôlés par Boko Haram en 2014 au Cameroun[27].

Du côté du Mali, la situation n'est guère différente ces dernières années. AQMI, Ansar Eddine, le MNLA et le MUJAO sont les principaux groupes armés qui s'illustrent dans la violation systématique des droits des enfants depuis le déclenchement de la crise en 2012. L'amélioration du climat politique ayant permis l'organisation des élections législatives et présidentielles a certes décrispé l'atmosphère sécuritaire, mais au Nord du pays, notamment dans les régions de Gao et Kidal, les groupes rebelles n'ont pas cessé leurs activités terroristes. Entre 2013 et 2014 par exemple, l'on a dénombré 80 cas d'enrôlement d'enfants dans les rangs du MNLA et du MUJAO. Certains étaient âgés de onze ans seulement. Ceux-ci servaient à des postes de contrôles ou en tant qu'appuis lors des combats. Au cours de ces mêmes années, les enfants, au-delà de la participation aux combats, représentaient plus de la moitié des victimes des restes d'explosifs de guerre recensées, avec 6 morts et 51 blessés en 2013.

Face à cela, l'ONU a mis en place un mécanisme de surveillance et de communication de l'information des graves violations commises contre des enfants, en plus de l'inscription des différents groupes armés sur la liste onusienne des organisations qui violent les droits des enfants. La gravité des faits ci-dessus évoqués est la preuve de l'acharnement des groupes armés sur les enfants. Cependant, le caractère fragile de cette catégorie de « combattants » ne manque pas de susciter des interrogations sur les motivations des groupes armés, même gouvernementaux, à recruter ou enrôler des enfants.

Les violences que vivent le nord-est du Nigeria et le nord du Mali ont pour effet de briser le système scolaire dans des régions qui ont toujours eu le taux scolaire le plus bas du pays. Dans le nord-est du Nigeria, notamment dans l'État du Borno, plus de 800 écoles à ce jour ont été fermées, les hôpitaux aussi. Cette situation n'est pas sans conséquences sur l'avenir de ces régions et de ces pays. Le retard du point de vue du développement intégral est énorme et pour y remédier, ces pays devront à l'avenir, consacrer d'énormes moyens en vue de rattraper le retard accumulé.

3. L'urgence des mesures et des actions pluridimensionnelles efficaces

3.1. Au niveau continental

Au niveau du continent africain, la lutte contre les effets des guerres sur les enfants repose sur des textes internationaux parmi lesquels : *La Convention internationale relative aux droits des enfants*, Le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant*[28], *la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant*[29] et *Le Principe de*

27. Najat Rochdi, Coordinatrice humanitaire de l'ONU au Cameroun, citée dans « Boko Haram a kidnappé 1 500 enfants au Cameroun », Le Jour, n°1946, 5 juin 2015, p. 5.

28. Adopté le 25 mai 2000 par l'Assemblée des Nations unies, entré en vigueur en 2002.

29. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant interdit le recrutement ou la participation directe de toute personne de moins de 18 ans à des hostilités ou à des conflits armés internes. Elle engage les États parties à respecter et à faire respecter les règles du droit international humanitaire applicables en cas de conflits armés qui affectent les enfants.

Paris sur la participation d'enfants à des conflits armés[30]. La coordination de cette lutte est assurée par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine.

Ces textes ont le mérite de poser clairement le problème des enfants victimes des conflits armés. Adopté en 1989 et entrée en vigueur en septembre 1990, la Convention internationale relative aux droits des enfants est aujourd'hui ratifiée par 193 pays. Seulement, son application reste très peu suivie, surtout par certains pays touchés par le phénomène, à l'instar de la Somalie, du Soudan du Sud, de la RDC, du Mali, etc.

À la différence de la Convention, le Protocole condamne fermement le phénomène des enfants soldats et donne une définition plus large à ce terme afin de pouvoir protéger le plus grand nombre d'enfants impliqués dans des conflits armés[31].

Pour une action permanente et efficace, le CPS de l'Union africaine a créé un Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant. Depuis 2003, l'organisation panafricaine anime une campagne visant à encourager l'intégration du droit sur le bien-être de l'enfant dans les législations nationales et l'harmonisation progressive avec plusieurs autres Conventions et Accords internationaux en vigueur dans les pays membres. Pour compléter le tableau, des mécanismes de surveillance et de communication de l'information de graves violations commises contre des enfants ont été mis sur pied par l'Union africaine, bien que coordonnés par les Nations unies.

Dans les sous régions d'Afrique centrale et occidentale

Au niveau sous régional, des mesures bien que s'inscrivant dans la logique des textes de l'Union africaine, sont également prises en faveur de l'éradication du phénomène des enfants soldats. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO encourage les États dans la création des centres d'accueil et de placement familial ; la création des juridictions et centres spécialisés de détention pour mineurs. Au Mali notamment, la Constitution proclame dans son préambule « *l'engagement du peuple malien pour la défense des droits de l'enfant* ». Cependant, dans certains pays, ces mesures sont prises sur la base d'ordonnances et non pas par des lois, ce qui dès lors limite leur force.

Ces mesures sous régionales sont appliquées sur le terrain avec l'accompagnement des institutions internationales telles que l'ONU, l'UNICEF et de nombreuses organisations non gouvernementales nationales et internationales, y compris les organisations de la société civile. Cela a abouti à des actions concrètes comme la prise en compte de la question des enfants dans les accords de paix. Les différents accords de paix signés dans le cadre de la crise en Côte d'ivoire et de la guerre au Mali en sont quelques cas illustratifs. On note aussi la formation des forces armées ouest-africaines à la question

---

Elle demande également que toutes les mesures nécessaires soient prises pour veiller à ce qu'aucun enfant ne prenne directement part aux hostilités et, en particulier, à ce qu'aucun enfant ne soit enrôlé sous les drapeaux. Les États parties à la charte doivent, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, protéger la population civile en cas de conflit armé et prendre toutes les mesures possibles pour assurer la protection et le soin des enfants qui sont affectés par un conflit armé.

30. Adopté en 2007 à l'initiative de l'UNESCO et qui concerne la prévention du phénomène par les États.

31. Selon le protocole, un enfant soldat peut être un esclave sexuel ou domestique, un cuisinier, une sentinelle, un démineur, etc., recruté par la force ou enrôlé volontairement.

des enfants dans les conflits ; l'information et la sensibilisation des contingents affectés aux missions de paix ; la création d'un manuel de formation des militaires aux droits et à la protection des enfants, avant, pendant et après les conflits ; l'élaboration de programmes de réintégration et de réinsertion des enfants victimes des conflits ; la création de liens avec les agences de protection des enfants dans l'espace CEDEAO et en dehors ; la mise en place de personnes et d'agences focales de protection des enfants au sein des forces armées des États membres. Seulement, à ce jour, les deux dernières dispositions n'ont jamais connu d'effet sur le terrain ; d'où la nécessité pour les États concernés de tout mettre en œuvre pour que cela ne demeure pas de veines intentions.

En 2005, il a été mis sur pieds un plan d'action[32] pour faire de la zone géographique couverte par la CEDEAO une zone exempte d'enfants soldats. L'objectif est de réduire l'enrôlement des enfants et le commerce illicite des ressources naturelles[33]. Toutes ces mesures ont, bien que de manière indirecte[34], contribué à la réduction du phénomène des enfants soldats en Côte d'ivoire, au Liberia, en Sierra-Leone, etc.

Au niveau de la sous-région d'Afrique centrale, la CEEAC a intégré la protection des enfants en temps de conflit dans ses différentes interventions. Ici, les logiques et les actions sont quasi les mêmes qu'en Afrique de l'Ouest. Aussi, l'ONU a signé avec de nombreux pays des deux sous-régions, des protocoles sur la libération des enfants associés à des forces et groupes armés. Dans le même sens, et à l'instar de ce qui a été fait au Mali depuis 2012, les experts de l'ONU ont dispensé des formations dans le domaine de la protection des enfants aux éléments des Forces armées et de sécurité de RDC, du Tchad, du Nigeria, etc. Parallèlement à ces formations, des actions de plaidoirie ont été engagées dans le but d'amener les États concernés par le phénomène des enfants soldats à accepter la mise sur pied des mécanismes de vérification à la fois physique et administratif, des éléments des forces armées et de sécurité des pays africains dans lesquels sont déployées les missions de maintien de la paix[35].

Toujours sous les auspices de l'UA et de l'ONU, le dialogue engagé entre les représentants des groupes armés, l'UNICEF, les organisations sous régionales et les autres partenaires sur le terrain a abouti ces dernières années à la démobilisation des milliers d'enfants soldats, aussi bien en Afrique centrale qu'en Afrique occidentale.

3.2. Insister sur la réinsertion des enfants démobilisés

En dépit de toutes ces bonnes intentions, l'essentiel réside dans la qualité des processus nationaux de désarmement, de démobilisation et réintégration (DDR). La période de démobilisation, c'est-à-dire de retour à la vie civile, est considérée comme le moment où les enfants souffrent le plus des conséquences psychologiques de la guerre. Leurs traumatismes sont sévères et durables. C'est pourquoi ces dernières années, l'Union

32. Plan d'actions malheureusement peu suivi par les États de la sous-région pour des raisons de politique interne.

33. L'un entrainant souvent l'autre. Aussi, certains groupes armés ont pour motivation principale, l'exploitation et la vente des ressources naturelles (minerais surtout) ; les enfants étant à la fois utilisés comme mineurs et comme soldats.

34. Puisque le mécanisme ne prévoit pas de mesures contraignantes à ce sujet.

35. Précisément en RCA où est déployée la MINUSCA, en RDC où est déployée la MONUSCO et au Mali où est déployée la MINUSMA.

africaine s'est associée au reste de la communauté internationale pour faire pression sur les belligérants afin qu'ils démobilisent les enfants qui combattent dans leurs rangs. Même si cette pression porte timidement des fruits, il existe tout de même des signes encourageants. Le 7 mai 2015, plus de 350 enfants-soldats, dont plusieurs âgés de moins de 12 ans, ont été libérés par des groupes armés centrafricains, à la suite d'un accord signé avec l'UNICEF[36]. Au Soudan du sud, près de 3 000 enfants ont été démobilisés entre janvier et mai 2015.

Dans ce pays, l'UNICEF indique que « *plus de 12 000 enfants ont été recrutés au sein des forces armées des deux camps* ». Déjà en 2011, sous la pression internationale, le Soudan du Sud, avec à l'époque à sa tête Salva Kiir et Riek Machar, avait fait des efforts pour démobiliser les enfants et interdire l'enrôlement de mineurs. Mais cette pratique a rapidement repris dès le retour de la guerre en décembre 2013. En RDC, l'UNICEF et ses autres partenaires sur le terrain ont négocié et obtenu la démobilisation de 2 840 enfants soldats entre 2012 et début 2015. Parmi ceux-ci, l'on comptait près de 960 jeunes filles. Ces quelques exemples suscitent de l'espoir mais globalement, l'accent devrait aussi être mis sur la réinsertion.

La **réinsertion** est un moment clé qui consiste à trouver, pour tous les enfants démobilisés, une alternative viable à la vie militaire. Cela signifie leur donner accès à l'enseignement, à une formation professionnelle, à un emploi, etc. « *Il faut s'assurer qu'on soit capable de leur offrir un avenir, que l'on soit capable de rouvrir les écoles. Et donc il faut investir dès maintenant dans un plan de démobilisation des enfants. Mais surtout un plan de démobilisation qui va s'accompagner d'une réinsertion de ces enfants dans la vie active »*[37]. Seulement, les écueils après la démobilisation sont nombreux, notamment sur le plan psychologique. En Afrique, les psychologues professionnels sont assez rares. Ce qui rend parfois la mise en place d'un suivi dans la durée difficile. Sitôt sortis des étapes transitoires, les enfants sont livrés à eux-mêmes. Aussi, certains pays ne peuvent assurer des nécessités de base telles que l'enseignement et l'emploi, du fait du manque de moyens financiers, de l'instabilité politique et des **problèmes structurels auxquels ils font face.** À ce niveau, l'action des OSC[38] est à encourager et à pérenniser. Sur le terrain, elles récupèrent les enfants démobilisés et essayent de les accompagner pour les réinsérer dans la société à travers l'apprentissage des métiers pouvant leur garantir une autonomie ; pour ceux qui ne peuvent plus retourner à l'école.

Paradoxalement, le passage des enfants dans les groupes armés leur fait acquérir une force et des expériences incroyables, notamment en soins infirmiers, cuisine, logistique, leadership dans le combat, etc. et il faudrait idéalement pouvoir transférer ces compétences dans la vie civile. C'est aussi en cela que la rééducation avant réinsertion est nécessaire.

---

36. « Centrafrique : plus de 350 enfants soldats relâchés par des groupes armés », *Jeune Afrique* d'après l'*AFP,* 14 mai juin 2015.

37. Eric Hazard, responsable des campagnes de *Save the Children* en RCA, cité dans « RCA : entre 6 000 et 10 000 enfants soldats dans les groupes armés », RFI, 19 décembre 2014.

38. En RDC, on peut citer parmi les OSC : Le Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de santé (BVES) ; le Réseau d'actions sur les armes légères (RAAL/Sud-kivu) ; la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats ; etc.

Sur le plan judiciaire et même juridique, en dépit du fait que les rapports des ONG sont toujours négatifs à ce sujet, il y a eu des avancées ces dernières années, notamment dans le domaine judiciaire où certains anciens chefs de guerre sont poursuivis et d'autres déjà condamnés[39] par la justice internationale.

Des efforts doivent également être fait, aussi bien par la communauté internationale que par les États africains concernés, pour que certains dirigeants cessent d'entraîner aveuglément leurs peuples sur le chemin de l'autodestruction.

Conclusion

Ces dernières années, la situation des enfants victimes des conflits armés et particulièrement celle des enfants soldats est plus que jamais complexe. Pendant que les efforts déployés débouchent sur des avancées notables dans certains pays et régions du monde, on note une aggravation de la situation dans d'autres et même l'émergence de nouveaux champs conflictuels aux conséquences toujours dramatiques pour les enfants. C'est le cas en Afrique et particulièrement dans ses parties centrale et occidentale. L'acharnement sur les populations civiles, notamment les femmes et les enfants, est tout aussi en progression et les mineurs sont de plus en plus nombreux à interrompre leur scolarité pour fuir les dangers de la guerre (écoles transformées en casernes militaires, bombardée ou fermées ; enseignants et élèves enlevés ou tués de sang froid dans les campus scolaire ; etc.).C'est la preuve que si le combat est bien réel, l'action quant à elle n'est pas véritablement efficace.

Dans la logique des actions, Il convient de ne pas perdre de vue que le phénomène d'enfants soldats ne s'arrêtera pas par la seule adoption des dispositions juridiques et la création de mécanismes de mise en œuvre de ceux-ci. Une réelle volonté aussi bien politique que morale est nécessaire pour les parties concernées. Aussi, les leçons des échecs connus dans la lutte contre les effets de la guerre sur les enfants doivent guider l'adoption de nouvelles stratégies.

L'accompagnement ou le suivi réel des États concernés – notamment ceux d'Afrique – est une condition de succès, car, les programmes de démobilisation et de réinsertion engagés sont souvent tributaires des moyens financiers, logistiques, humains ; moyens dont les États concernés ne disposent pas toujours. La non prise en compte des enfants et de leurs droits remet en cause les principes relatifs au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ; au respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des peuples. Bien plus, les souffrances et les violations dont les enfants sont victimes ne sont pas de nature à favoriser la promotion d'un environnement pacifique préalable au développement global. Bien plus, il faudrait que les leaders du monde comprennent finalement que l'avenir de la planète dépend de l'encadrement dont bénéficient les enfants aujourd'hui.

* * *

39. Charles Taylor, ancien président du Liberia ; Thomas Lubanga, Jean Pierre Bemba de la RDC et bien d'autres. Certains à l'instar de Joseph Kony, Commandant de la LRA en Ouganda sont activement recherchés.

L'auteur

Éric Wilson Fofack, Ph.D, chercheur associé au GRIP, est enseignant chercheur en histoire des relations internationales ; membre-expert du ROP (Réseau francophone de recherches sur les Opérations de paix) à l'Université de Montréal-Canada. Il enseigne au Middlebury University dans le Vermont aux États Unis (Cameroon program) ; à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) et à l'Université évangélique du Cameroun. Il est l'auteur de plus d'une dizaine de publications dans le domaine du maintien de la paix, des crises et conflits en Afrique, des enfants soldats et de l'Histoire du Cameroun.

Avec le soutien du

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire